

1793. — Statues colossales de la Liberté et de l'Égalité, pour orner le fronton de l'Hôtel de Ville de Lyon.

A gauche est la Liberté, la main gauche levée tient un niveau, la main droite étendue en arrière tient une couronne. A droite est l'Égalité, la main droite plante la pique, la main gauche tient un niveau. Détruites en 1810, et remplacées par la statue de Henri IV à cheval, de Legendre-Héral.

On peut en voir le dessin dans les *Étrennes géographiques et récréatives* ou almanach du diocèse de Lyon pour l'an XII de la République.

En face du frontispice existe une gravure, par Vexelberg, représentant la façade de l'Hôtel de Ville illuminée. On lit au bas cette inscription : Napoléon Bonaparte, premier consul, arrivant à Lyon, au palais du gouvernement, le 9 nivôse an X (30 décembre 1801), à 9 heures du soir, toute la ville étant illuminée.

Cette gravure est la seule où se trouvent représentées les statues de la Liberté et de la l'Égalité qui décoraient la façade de l'Hôtel de Ville, et qui furent exécutées pendant le siège, par Chinard. (Gonon, *Lyon en 1793*, page 25.)

On peut consulter aussi : Bibliothèque de la ville de Lyon, catalogue Coste, n° 527.

Frontispice de la façade de l'Hôtel commun de Lyon. Exécution, juin 1793, avec les deux statues, la Liberté et l'Égalité, placées sur la façade de l'Hôtel de Ville pendant la Révolution, exécutées par Chinard.

1793. — *L'Innocence se réfugiant dans le sein de la Justice*, statuette terre cuite, hauteur 0^m,50.

Elle fut faite en prison et offerte à Corchand, l'un des juges au Tribunal révolutionnaire de Lyon.